

**ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE MODIFICATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE**

N°2026-7 – JOURNEE RETROUVAILLES

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-22 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu la demande formulée par Madame GUINAND Eliane en vue d'organiser la « journée retrouvailles » les 3 et 4 Février 2026 à l'Espace Rochegude ;

Considérant qu'il convient de réserver des emplacements Rue du Commandant Noir pour l'organisation de cette festivité

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit à tout véhicule rue du Commandant Noir sur 8 emplacements :

Du Lundi 02 Février 2026 à 09 heures 00 au Mercredi 04 Février 2026 à 19 heures 00

Article 2 : La signalisation informant les usagers des différentes interdictions lors de cette manifestation sera mise en place au plus tard le **26/01/2026** sur des panneaux de format A4

Article 3 : Le non-respect des modalités du présent arrêté entraînera la verbalisation et la mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie, M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie, M. le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tain l'Hermitage, le 16/01/2026

Xavier ANGELI

Maire de Tain l'Hermitage



Publié le : 21/01/2026

